VILLE DE BRIENON-sur-ARMANÇON (89210) *2026/16-09/ n°7*

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Monsieur Eric COURSIMAULT****, Maire de Brienon-sur-Armançon,*

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	**23**	Date de convocation **: 10 septembre 2026**	(art.L2121-17CGCT)
Nombre de membres en exercice :	**23**	Date d'affichage **: 30 septembre 2026**	
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	**21**	Présents : **16**	

Présents : *Mesdames Marie DENOMBRET et Anaïs BLANCHON*
Monsieur Jean-Remy TORI et Bruno BLAUVAC
Maires adjoints
Madame Virginie TONUS, Maire déléguée de Bligny-en-Othe et 5ème adjointe de Brienon
Mesdames Marjorie BRUGGEMANS, Najat BERRICHI et Cindy MONGEARD,
Messieurs Jean-Marc CAVALLARO, Jean-Etienne LHOSTE, Farid NACEUR, Didier CORNOU, Benjamin WAGUET, Jean-Denis VIARD et Mathieu PAUTRAT,

Absents excusés mais représentés : *Mesdames Catherine COURTIN (pouvoir à Marie DENOMBRET), Ana DA COSTA (pouvoir à Cindy MONGEARD), Sophie FLEURIOT (pouvoir à Anaïs BLANCHON) et Emmeline AUSSEMS QUESNE (pouvoir à Marjorie BRUGGEMANS), Monsieur Sébastien FAGLIN (pouvoir à Benjamin WAGUET)*

Absents non excusés *: Messieurs Paul NONAT et Eric KACZMARECK.*

Secrétaire de séance : *Madame Marie DENOMBRET*

ORDRE DU JOUR

Début de séance à 19h10
Fin de séance à 19h40
Informations du Maire

01 – Conclusion d'un bail emphytéotique

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'un bail avec M. Yannick Ongaro pour une partie de la parcelle ZX 17, sise route d'Auxerre, dont il est propriétaire.

Les principales caractéristiques du bail emphytéotique sont les suivantes :

- Durée : 20 ans à compter de la date de signature
- Superficie concernée par le bail : 6 m² en bordure de parcelle, à proximité de la RD84
- Montant du loyer annuel à la charge de la commune : 0 €

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

1/ APPROUVER le bail emphytéotique en annexe ci-jointe.

2/ CHARGER M. le Maire de prendre toute décision et de signer tout document pour l'exécution de la présente délibération, et notamment ledit bail emphytéotique.

Explications du Maire concernant la conclusion de ce bail nécessaire à l'implantation en sécurité du transformateur prévu pour le moto-cross. Travaux prévus semaine 45.

Votes Pour : Unanimité **Abstentions :** **Contre :**

04 - Questions diverses

Riverains Ecole André Gibault gênés par le bruit des ralentisseurs. Souhaitent leur retrait. Les ralentisseurs devant les écoles répondent à un problème de sécurité. Un projet est à l'étude pour ralentir et sécuriser les abords de l'école et devraient répondre à ce problème. Mais la réalisation de ce projet ne pourra pas voir le jour avant début 2027. Le Maire demande un peu de patience aux riverains, le retrait des 2 ralentisseurs sans autre solutions satisfaisantes n'étant pas envisageable pour la sécurité des enfants.

Monsieur Eric COURSIMAULT, précise que la balayeuse utilisée restera à Brienon et 2 passages par semaine seront réalisés.
Il y a un autre chantier en cours sur le remplacement de panneaux de signalisation et matérialisation de voies cyclables et voies piétonnes.

La séance est levée à 19h40

La secrétaire de séance

Marie DENOMBRET

